



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET-CIRGL-02/24
UN CONSULTANT INDIVIDUEL LOCAL POUR L'EVALUATION DES
VEHICULES USAGES DE LA CIRGL EN VUE DE LEUR CESSION
(REPUBLICATION)

1. INTRODUCTION

La Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) est une organisation intergouvernementale composée de 12 États membres de la région élargie des Grands Lacs, qui a été créée en 2006 avec l'aide de l'Union africaine (UA), des Nations Unies (ONU) et de donateurs bilatéraux. Les États membres de la CIRGL sont l'Angola, le Burundi, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République du Congo, le Kenya, le Rwanda, le Soudan du Sud, le Soudan, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie. La CIRGL est pilotée par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, et assistée par le Comité Interministériel Régional (CIMR) composé des Ministres des Affaires Etrangères des 12 Etats membres. Le siège du Secrétariat de la CIRGL est basé à Bujumbura (Burundi), avec des centres régionaux à Kampala (Ouganda), Lusaka (Zambie) et à Goma (RDC). La CIRGL vise à mettre en œuvre le *Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement*, qui établit un programme « pour transformer la région en un espace de paix, de sécurité et de développement durable ».

2. FOURNITURE DE SERVICES D'ÉVALUATION

Le Secrétariat de la CIRGL, situé à Bujumbura en République du Burundi, est en train de solliciter les services d'un consultant individuel local de nationalité burundaise pour des services d'évaluation des actifs constituées de trois anciens véhicules dont une voiture Mercedes Benz 350 et deux Toyota Prado TX & TXL.

Les services de conseil sont donc nécessaires pour évaluer professionnellement ces actifs en vue de leur cession suivant la procédure de vente publique. Le consultant individuel retenu sera contracté par le Secrétariat de la Conférence pour l'évaluer des actifs afin d'obtenir les valeurs à utiliser pendant le processus de cession.

3. FONCTIONS D'UN CONSULTANT EN ÉVALUATION

Les devoirs et responsabilités du consultant retenu comprennent les éléments suivants :

- (a) Pour effectuer une évaluation, effectuez une étude de marché afin de voir comment la valeur d'actifs similaires a évolué au fil du temps, déterminez le risque et les répercussions fiscales ou autres d'un processus de cession, et présentez des rapports au Secrétariat de la Conférence à utiliser pendant le processus de cession.
- (b) Déterminer la valeur économique des actifs utilisés de la CIRGL ou l'objet de la cession.
- (c) Pour produire un rapport détaillé qui sera utilisé pendant le processus de cession, et pour toute autre utilisation à laquelle le Secrétariat de la Conférence pourrait avoir besoin.
- (d) Recherche sur les tendances du marché local au Burundi dans le but d'un exercice d'évaluation bien documenté et éclairé.
- (e) Informer le Secrétariat de la CIRGL sur les lois nationales du Burundi à respecter lors du processus d'élimination.

4. PROFIL DU CONSULTANT LOCAL

Le consultant doit avoir un diplôme supérieur ou un diplôme pertinent dans les disciplines de l'évaluation et l'accréditation et l'expérience pertinentes en évaluation conformément aux lois et/ou politiques du Burundi.

Le bon consultant local doit avoir les qualifications suivantes :

- (a) Être un ingénieur, un planificateur physique, un architecte ou un autre évaluateur professionnel titulaire d'un diplôme ou au moins d'un diplôme supérieur dans le domaine connexe.
- (b) Doit avoir une expérience large, pratique et avérée dans la pratique de l'évaluation d'au moins 3 ans. Le demandeur doit fournir des éléments de preuve attestant qu'il a effectué des travaux d'évaluation d'actifs à titre d'employé ou de consultant.



- (c) Le demandeur doit apporter la preuve qu'il est de nationalité burundaise (en joignant une copie d'une carte d'identité nationale ou d'un passeport).
- (d) La maîtrise du français et de l'anglais ou d'autres langues officielles de la CIRGL (arabe, portugais ou swahili) permettra d'obtenir un avantage supplémentaire.

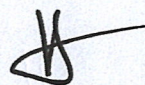
5. LE PROCESSUS DE DEMANDE ET D'ÉVALUATION

- (a) Tous les candidats sont tenus de soumettre leur candidature en indiquant leur aptitude à bénéficier du conseil en évaluation. Ils doivent indiquer leurs qualifications, leur expérience démontrée et leur statut d'accréditation (le cas échéant) dans le domaine de l'évaluation de biens immobiliers ou d'actifs.
- (b) Les candidats doivent soumettre une offre Technique et une offre Financière. L'offre Technique doit indiquer en détail le profil du candidat, l'historique de l'expérience dans le domaine de l'évaluation et la manière dont le travail sera effectué. L'offre financière, quant à elle, doit indiquer et citer le coût des travaux.
- (c) Les candidats potentiels doivent venir voir les actifs à évaluer lors de tout travail un jour après la parution de cette annonce dans les bureaux du Secrétariat de la CIRGL dans le but de comprendre le volume de travail afin de faciliter une candidature réaliste et compétitive.

6. LIVRABLES

Le Consultant retenu rédigera un rapport adressé au Client avec les points suivants :

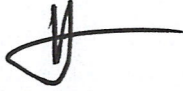
- (a) Détaillant la liste de tous les actifs et leurs valeurs de cession attribuées, avec une justification appropriée.
- (b) Explication de la méthode d'évaluation des actifs donnés pour la cession qu'il a utilisée et pourquoi il pense que c'est la meilleure méthode d'évaluation.
- (c) Recommandations et conseils techniques à l'intention du Secrétariat de la CIRGL sur toute question importante pour la cession de ses biens.
- (d) Produire une copie papier et une copie électronique du rapport d'évaluation.



7. DIRECTIVES DE SOUMISSION

Le rapport doit être soumis en ligne **au plus tard le 18 octobre 2024 à 14h00** et adressé au Secrétaire Exécutif, Secrétariat de la CIRGL, 38, Boulevard du Japon, B.P. 7076 Bujumbura à l'adresse e-mail : jobs@icglr.org

NB : Les dossiers physiques ne seront pas acceptés. Seules les dossiers soumis en ligne via l'adresse e-mail ci-dessus seront prises en compte.



Fait à Bujumbura, le 08 octobre 2024

Pour le Secrétariat de la CIRGL